

*Compte rendu synthétique  
Conseils de Quartier AZALEE  
Mercredi 23 février 2022 à 20 h 00*

**Quartier : Azalée**

**Elus présents :** M. ISSARD, M. ZIAT, M. MAZERE, Mme PROUX

**Habitants présents :** 20 personnes

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour qui va se dérouler en deux temps :

- 1- Réponses techniques aux questions du conseil de quartier du 21 octobre 2021
- 2- Nouvelles problématiques

**Thèmes abordés lors du conseil de quartier du 21 octobre 2021 :**

1- Rue Pierre Loti : soucis des eaux usées qui se déversent dans le ruisseau (périmètre de GrandAngoulême)

Réponse(s) : problème de déversement illégal, certaines habitations ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement. Passage de la balayeuse et débouchage des regards.

Le numéro de l'astreinte élu est communiqué à un administré qui en fait la demande

2- Rue Pierre Loti : Grilles bouchées par les feuilles

Réponse(s) : Passage plus régulier de 3 agents qui ont en charge l'inspection des grilles. L'achat ou la location d'un véhicule de propreté supplémentaire est programmé afin d'éviter les débordements (1 agent sur la balayeuse + 1 agent qui effectuera un ramassage manuel)

3- Rue Pierre Loti : Bâche anti-incendie

Réponse(s) : entretien effectué par la commune

4- Avenue de Montbron : interdit aux >3,5t

Réponse(s) : Un travail est en cours avec le service Urbanisme sur la réglementation. La commune vient d'acheter un panneau de rappel d'interdiction au >3,5t.

5- Avenue de Montbron : Haies trop hautes et trop épaisses

Réponse(s) : Les haies ont été coupées récemment par le service des espaces verts

6- L'Orée des Bois et Allée du Lac : Entretien des trottoirs :

Réponse(s) : Travaux inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Ils seront réalisés sur le mandat. PPI = c'est un outil d'analyse financière qui permet de planifier par ordre de priorité les investissements de la commune sur le long terme.

7- Rue des Fauvettes : Buse insuffisante pour l'évacuation des eaux :

Réponse(s) : la gestion des buses est faite par le GrandAngoulême mais la commune nettoie les avaloirs.

8- Résidence Bois Boutin : Stationnement compliqué, absence de raquette de retournement :

Réponse(s) : Une réunion de rue est planifiée le 29 mars 2022 à 18h30 afin d'organiser le stationnement

9- Résidence Bois Boutin : les glands et feuilles du chêne bouchent le regard :

Réponse(s) : optimisation de l'entretien par le service des espaces verts

10- Débordements eaux pluviales sur le terrain d'un administré :

11- Réponse(s) : nettoyage réalisé par les agents de la collectivité. Une prise de contact avec le GrandAngoulême est à envisager pour traiter les problèmes de débordement du réseau existant.

### **Nouveaux thèmes abordés :**

- Les poubelles sont souvent retrouvées au milieu de la rue : les élus proposent de prendre contact avec le Vice-Président en charge des déchets ménagers du GrandAngoulême afin d'en parler aux équipes de ripeurs.
  
- La vitesse avenue de Montbron et rue Pierre Loti : aucun respect de la limitation de vitesse à 30 km/h, le panneau est placé trop haut. Les administrés proposent de baisser le panneau, de mettre une peinture au sol indiquant la vitesse et d'effectuer des contrôles de vitesse.  
Une réflexion sur l'avenue de Montbron est en cours : casser la vitesse sur l'avenue avec des STOP, intégrer des coussins berlinois et redessiner le giratoire.  
L'achat d'un cinémomètre est inscrit au PPI
  
- Les panneaux de la rue Pierre Loti ne sont pas lisibles : le Directeur des Services Techniques précise qu'un inventaire des panneaux sur l'ensemble de la commune est en cours.
  
- L'entrée de l'Allée du Lac est dangereuse car le trottoir est trop élevé pour un passage en vélo.
  
- Il est demandé si le Bois à la résidence Bois Boutin est classé. Il est en effet classé, non constructible et les coupes sauvages sont interdites. Des parcelles appartiennent à des particuliers, certaines au GrandAngoulême et d'autres à la commune qui sont entretenues par le service des espaces verts.  
Un administré entretient une parcelle proche de chez lui. Il souhaite savoir comment faire pour que le propriétaire entretienne son terrain. Le policier municipal propose à l'administré dans un premier temps de rentrer en contact avec le propriétaire par un courrier. Dans un deuxième temps, il peut être envisagé une médiation. Enfin, la mairie peut accompagner les administrés dans une démarche avec un conciliateur.
  
- Chemin de randonnée le long de la font noire : Il y a un projet de rouvrir ledit chemin. Il y a 46 propriétaires à contacter. L'acquisition par la commune est en cours.
  
- Impasse des Charmilles : végétations abondantes et les trottoirs sont dégradés.
  
- Consultation publique sur le PLUI à quel sujet ? Cette consultation est surtout en lien avec l'ancienne clinique Sainte Marie. Ce secteur est actuellement en zone d'équipement. Elle devrait passer en zone de projet pour la restauration de la clinique.
  
- L'information des différentes activités qui se déroulent à l'espace social Victor-Hugo n'est pas diffusée au sein du quartier alors que les enfants de celui-ci pourraient en bénéficier.
  
- Les réverbères sont régulièrement allumés la nuit (pollution lumineuse) : Monsieur le Maire précise qu'un audit est en cours et l'électricien réalise un inventaire des coffrets électriques. La commune s'engage dans une démarche d'économie d'énergie et envisage d'instaurer des plages horaires pour l'éclairage de nuit.
  
- Terrain de pétanque : des piquets métalliques ont été coupés mais dépassent du terrain (dangereux). La clôture qui existait sera refaite.
  
- Les administrés déplorent une réception téléphonique mauvaise avec des problèmes d'interférences depuis l'installation de la fibre.
  
- Battues : les chasseurs sont aux pieds des maisons et les habitants ne sont jamais avertis des battues. Le policier municipal précise que l'autorisation est donnée par la préfecture et non par la commune. En revanche, les chasseurs ont l'obligation d'installer sur la voirie des panneaux « Chasse en cours ».

Monsieur le Maire clôture le conseil de quartier et remercie l'ensemble des habitants présents à cette réunion. Les administrés sont conviés à un pot de l'amitié.